

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 29 Contribution (8.900.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 relative à l'attribution d'un acompte de 4.250.000 euros au titre de 2019 pour le CENTQUATRE ;

Vu la convention correspondante signée le 18 janvier 2019 avec le CENTQUATRE ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant à la convention du 18 janvier 2019 avec le CENTQUATRE pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement de cet établissement public de coopération culturelle ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'établissement public de coopération culturelle CENTQUATRE, 104 rue d'Aubervilliers 75019 Paris pour son fonctionnement est fixée à 8.900.000 euros au titre de l'année 2019, soit un complément de 4.650.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé, dont 400.000 euros au titre de la résilience. Simpa 181068 ; 2019-03424

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 4.650.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO